



**Documents de la Conférence européenne de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques
(Conférence régionale spéciale, CER)**

(Stockholm, 1961)

Pour réduire la durée du téléchargement, le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT a divisé les documents de conférence en sections.

- Le présent fichier PDF contient le Document DL N° 1 - 3.
- Le jeu complet des documents de conférence comprend le Document N° 1 - 196, DL N° 1 - 3, DT N° 1 - 41.

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

DE LA PREMIERE SEANCE PLENIERE

Vendredi 26 mai 1961^{*)}

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence
2. Constitution des Commissions (Document N°)
3. Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions
4. Constitution du secrétariat de la Conférence
5. Admission d'organisations internationales (Document N° 1, p. 3)
6. Utilisation d'une calculatrice électronique (voir l'Annexe au Document N° 2, p. 93)
7. Programme des travaux
8. Divers.



*) La première séance plénière se tiendra après la cérémonie inaugurale qui aura lieu à 16 heures (voir le programme spécial).

CHEFS DE DELEGATION

PROJET DE STRUCTURE DES COMMISSIONS

Commission 1 - Commission de direction

(Le Président et les vice-présidents de la Conférence, les Présidents et vice-présidents des commissions)

Mandat : coordonner le travail des commissions et établir les programmes des séances.

Commission 2 - Commission de vérification des pouvoirs

Mandat : vérifier les pouvoirs de toutes les délégations.

Commission 3 - Commission de contrôle budgétaire

Mandat : décider de l'organisation et des facilités mises à la disposition des délégués; examiner et approuver les dépenses effectuées pendant toute la durée de la Conférence.

Commission 4 - Commission technique

Mandat : élaborer les bases techniques des travaux des Commissions 5 et 6.

Commission 5 - Commission de radiodiffusion à ondes métriques

Mandat initial :

- a) examiner la situation actuelle de la radiodiffusion à ondes métriques dans la zone européenne de radiodiffusion;



- b) proposer à l'Assemblée plénière de la Conférence les mesures qui, compte tenu des résultats de cet examen, sont considérées comme essentielles ou qui sont indispensables à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959)

Commission 6 - Commission de radiodiffusion à ondes décimétriques

Mandat : établir les accords et les plans associés pour la mise en oeuvre de la radiodiffusion à ondes décimétriques dans la zone européenne de radiodiffusion.

Commission 7 - Commission de rédaction

Mandat : mettre au point la forme des textes établis par les commissions sans en modifier le sens.

GROUPE DE TRAVAIL 4 B

FRANCE

TABLEAU DES DISTANCES A UTILISER POUR L'ETABLISSEMENT DU PLAN
D'ASSIGNATION DE FREQUENCES EN BANDES I, II, III POUR LA
PROPAGATION SUR LA MER MEDITERRANEE

Le présent document donne en fonction des puissances un tableau des distances en-deça desquelles les assignations de fréquences devront être prises en considération pour l'établissement du plan, dans le cas d'une propagation maritime sur la Mer Méditerranée.

L'expérience de ce type de liaison, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 1.1.3 du Document N° 64 (Cannes, 1961) conduit aux valeurs indiquées ci-après :

Puissance	Bande I	Bande II	Bande III
0,1 w	110 Km	60 Km	90 Km
0,3 w	135	80	110
1 w	170	100	135
3	210	120	170
10	290	160	210
30	360	200	275
100	440	260	350
300	540	330	420
1 Kw	650	390	520
3 Kw	examen	480	640
10 Kw	obligatoire	550	examen
30 Kw	"	640	obligatoire

